



**CHIRURGIE ESTHÉTIQUE** | Une femme de 36 ans, qui travaillait dans plusieurs cliniques parisiennes, falsifiait des ordonnances et multipliait les injections d'acide et de Botox. Elle sera jugée en février.

# La secrétaire médicale pratiquait des injections sauvages

DOSSIER RÉALISÉ PAR DENIS COURTINE

**UNE VOIX DOUCE**, des paroles réconfortantes et des piqûres miraculeuses. Jennifer envoyait du rêve. Le rêve d'une jeunesse éternelle. Pendant près de deux ans, cette femme de 36 ans aujourd'hui, sans aucun antécédent judiciaire, a multiplié les injections d'acide hyaluronique et de Botox. Elle aurait empoché 186 000 € de la part de ses clientes.

Le hic, c'est que cette secrétaire médicale, qui travaillait dans plusieurs cliniques parisiennes, n'avait pour seul diplôme qu'un CAP coiffure. Cela s'appelle de l'exercice illégal de la médecine. Mais ce n'est pas la seule chose qui lui est reprochée. À l'issue du déferement le 5 octobre, « une convocation à une audience ultérieure lui a été remise pour être jugée des chefs d'exercice illégal de la médecine, détention, transport, acquisition et emploi illicite de médicaments par ordonnance falsifiée au préjudice de quatre médecins », nous précise le parquet de Paris. En attendant ce procès, en février 2023, elle a été placée sous contrôle judiciaire.

Comme dans la plupart des affaires impliquant des « injectrices », le pot aux roses est révélé par une (vraie) médecin effarée par l'état de santé de la patiente qui vient lui demander de l'aide après un ratage. En l'occurrence, la praticienne spécialisée en chirurgie esthétique voit débarquer Deborah\* (*lire ci-contre*) dans son cabinet parisien. À l'époque, tous les six mois, la jeune femme se fait piquer par Jennifer, soit pour faire disparaître les rides avec de la toxine botulique, soit pour

gonfler des parties de son corps avec de l'acide hyaluronique. Le problème, c'est que ce genre d'intervention chirurgicale ne doit être pratiquée que par des médecins, sous peine de gros soucis. Et c'est fatalement ce qu'il se produit. Après plusieurs complications comme des œdèmes et des hématomes, le ratage le plus spectaculaire, au niveau des lèvres, finit par arriver en janvier. En mai, la chirurgienne, qui rencontre les pires difficultés à réparer les dégâts, fait un signalement auprès de l'ordre des médecins. Une plainte est déposée. Deborah, la victime, fait de même.

## Un appartement dédié avenue Victor-Hugo

Saisie de l'enquête, la brigade de répression de la délinquance contre la personne – le service parisien spécialisé dans les erreurs médicales – se met sur le dos de l'injectrice, la fameuse Jennifer. Officiellement, elle n'a qu'un seul métier. Cette habitante de Seine-Saint-Denis est secrétaire médicale dans plusieurs cliniques, notamment dans les XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> arrondissements parisiens. Mais un examen de ses comptes en banque révèle une activité débordante.

D'après nos informations, les policiers auraient découvert le dépôt de plus de 300 chèques, près de 150 virements et une bonne trentaine de versements d'espèces. Bref, Jennifer recevait énormément d'argent. Début octobre, elle est interpellée à

**Si l'acide hyaluronique est en vente libre, il faut une prescription médicale pour obtenir du Botox, une toxine qui vise à réduire les rides.**

son domicile, où d'autres chèques de clientes sont retrouvés. Elle est ensuite placée en garde à vue au 36, rue du Bastion à Paris (XVII<sup>e</sup>).

Cette mère de famille sans histoires passe aux aveux sans difficulté. Oui, elle fait bien des injections depuis 2019. Elle reçoit ses clientes dans des centres esthétiques les jours de fermeture. Depuis peu de temps, elle les accueille dans un appartement qu'elle loue uniquement pour cette activité avenue Victor-Hugo, à Paris (XVI<sup>e</sup>). « L'originalité de cette affaire, c'est la capacité de l'injectrice à se procurer de la toxine botulique, souligne une source proche de l'enquête. Il faut une ordonnance pour cela. Ce n'est pas comme l'acide hyaluronique. » Toujours selon nos informations, Jennifer aurait reconnu lors de sa garde à vue qu'elle remplissait elle-même des ordonnances obtenues dans son cadre professionnel pour s'approvisionner directement auprès de pharmacies. Au total, quatre médecins ont déposé plainte contre elle.

## « Il faut interdire la vente libre de l'acide hyaluronique »

Au-delà de ce dossier singulier par la profession de l'accusée, les injectrices se fournissent malgré tout sans problème dans les pharmacies. « Il faut donc interdire la vente libre de l'acide hyaluronique, martèle le docteur Adel Louafi, président du Syndicat national de chirurgie plastique reconstructrice et esthétique. Nous avons saisi la Direction générale de la santé à ce sujet. »

En janvier, le praticien avait demandé à tous ses confrères de lui faire remonter les témoignages de patients victimes d'injectrices. Une quarantaine de cas avaient ainsi été recensés. « Faire des injections dans le visage, cela n'a rien de simple, soupire le médecin. Il faut connaître l'anatomie de la face, savoir ce que c'est qu'une artère. Bref, il faut des compétences médicales. » D'après lui, depuis le début de l'année, cinq personnes ont été envoyées aux urgences pour des trous, des abcès. « En 2018, nous n'avions aucun cas, compare le chirurgien. Là, nous assistons à une explosion du nombre de cas graves. Cela devient délirant ! » ■

\* Le prénom a été changé



AFP/BURBER PHANE

## TÉMOIGNAGE | Deborah, défigurée par cette femme « très sympa »

**ELLE EN ÉTAIT AU POINT** où elle ne pouvait même plus parler. Impossible de bouger les lèvres. Dans la rue, au bout de « huit à dix remarques », elle s'était enfin rendue à l'évidence. L'injectrice à qui elle accordait toute sa confiance avait raté sa bouche.

Deborah\*, une jeune femme de Seine-Saint-Denis, a été défigurée à la suite des « soins » proposés par Jennifer, la secrétaire médicale qui s'est occupée d'elle pendant près de deux ans (*lire ci-contre*). Contrairement à la grande majorité des victimes, Deborah a porté plainte pour « blessures involontaires ». Elle n'a qu'un seul but : que son injectrice arrête de pratiquer cette activité.

Au départ, il y a juste des « petites rides autour du sourire ». Deborah n'est peut-être que la seule à s'en rendre compte. Mais elle décide de les supprimer. « Je sais que c'est dans ma tête, soupire-t-elle. Mais je le fais parce que je sais que c'est possible. » Dans sa propre famille, on lui a soufflé que telle personne « piquait », que « c'était son boulot ». L'injectrice serait secrétaire médicale à Paris (VIII<sup>e</sup>), lui a-t-on assuré. Le premier rendez-vous se déroule

pourtant un dimanche matin dans un... salon de coiffure.

« Cela aurait dû m'alerter, grimace a posteriori la jeune femme. Mais je venais de la part de quelqu'un que je connaissais. » Très vite, elle tombe sous le charme de cette femme « très sympa », qui « parle beaucoup » avec des « mots affectueux ». Logiquement, « la seringue » est à 250 €. Mais Deborah a droit à un rabais de 50 €. Du coup, elle prend deux injections. Premier rendez-vous : 400 €.

## « Une formation d'une journée à 10 000 € avec le chirurgien des Kardashian »

Outre son bagou, l'injectrice a surtout la particularité de proposer du Botox, alors qu'il faut une prescription médicale pour s'en procurer. L'intérêt ? « C'est pour le front et autour des yeux, décrit Deborah. Cela fige. » Quant à l'acide hyaluronique, c'est pour gonfler, notamment les lèvres. La jeune femme ne doute pas une seconde des compétences médicales de son interlocutrice. Elle lui aurait confié avoir suivi « une formation d'une journée à



ILLUSTRATION / AFP / BRENDAN SMALOWSKI



Deborah a porté plainte pour « blessures involontaires » contre la secrétaire médicale qui a pratiqué des injections sauvages dans ses lèvres.

10 000 € avec le chirurgien des Kardashian (des personnalités américaines qui ont fait beaucoup de chirurgie esthétique)».

Malgré ce drôle de CV, Deborah fait confiance à la secrétaire médicale. Bientôt, elle voit apparaître des « boules », comme des « petits pois », sur sa bouche qui se met à « doubler de volume ». Dès le lendemain matin, elle envoie un message. « On va déjà attendre une semaine que ça dégonfle », lui répond

l'injectrice. Et en attendant ? « Massage et Arnica. »

Le traitement ne porte pas ses fruits. Deborah se résout à aller consulter de vrais médecins. Mais les trois praticiens consultés se refusent à travailler sur des lèvres aussi malmenées. « Cela fait un an que je n'y ai plus touché. Une partie est toujours gonflée. Je ne sais plus quoi faire. » ■

\* Le prénom a été changé

La démocratisation de la chirurgie esthétique, notamment chez les jeunes, encourage un business lucratif. La secrétaire médicale aurait ainsi empoché 186 000 € avec ses injections clandestines. (Illustration)

## L'EXPERT | « On peut y laisser sa peau »

CHRISTOPHE HIRSCHMANN, COMMISSAIRE DIVISIONNAIRE DE LA BRIGADE DE RÉPRESSION DE LA DÉLINQUANCE CONTRE LA PERSONNE

**LA BRIGADE DE RÉPRESSION** de la délinquance contre la personne est sans doute un des services spécialisés de police judiciaire dont le spectre d'action est, paradoxalement, le plus large. Parmi toutes les affaires de Paris et de petite couronne, celles liées au domaine médical représentent le plus gros des contentieux.

Le commissaire Christophe Hirschmann, qui dirige ce service, souligne les dangers liés au phénomène des injections sauvages d'acide hyaluronique pour rendre une bouche pulpeuse, un nez plus droit ou un fessier rebondi.

### Vous avez beaucoup de dossiers d'injectrices ?

**CHRISTOPHE HIRSCHMANN.** On a vu ce phénomène émerger au début de l'année 2020. Les premières saisines datent environ du premier confinement. Depuis, le service a enquêté sur une dizaine d'affaires. On en a huit toujours en cours. Cela augmente un peu, mais nous ne sommes pas non plus face à une explosion de cette activité. Nous ne travaillons que sur des signalements. Le plus souvent, nous sommes saisis par le parquet à la suite d'un signalement de l'ordre des médecins. Les victimes portent en effet très rarement plainte. Elles ont souvent honte d'avoir été abusées par un charlatan. Et elles pensent qu'elles seraient éconduites en venant réclamer réparation. Pourtant, elles sont dans leur droit.

### Quel est le profil de ces personnes proposant des injections d'acide à des prix défiant toute concurrence ?

C'est Madame Tout-le-Monde. Déjà, nous n'avons eu affaire qu'à des femmes. Elles sont le plus souvent mariées, entre 25 et 40 ans, avec des enfants. Il est rare qu'elles aient des antécédents judiciaires. Parfois, ces injectrices ont des formations dans la santé ou le soin au corps. Mais pas dans le médical. Elles savent que ce qu'elles font n'est pas légal. Mais elles font preuve de bon sens, de pragmatisme et possèdent un sens reptilien des affaires.

### Est-ce une activité lucrative ?

Une injectrice peut facilement faire une dizaine de clients par jour avec un panier moyen de 300 à 400 €.



L'IP / CAROLE STERLE

Certes, il y a l'achat des produits à injecter et la location de l'appartement. Mais cela ne représente même pas le tiers du chiffre d'affaires. Dans quel secteur d'activité peut-on gagner autant ? Cela fonctionne tellement bien qu'on a enquêté sur une injectrice qui s'était lancée dans des formations payantes. Exactement comme la vente pyramidale. Il y avait même une remise de diplôme à la fin.

### Comment s'organisent-elles ?

C'est un peu comme dans la prostitution. Pour accueillir les clientes, il faut trouver des lieux discrets, comme des appartements qu'on loue ou des chambres d'hôtel. Elles ne restent jamais trop longtemps au même endroit. La promotion se fait souvent sur les réseaux sociaux. On dédie une ligne téléphonique particulière, on prend les rendez-vous au dernier moment. Bref, des écrans de fumée, comme dans toute activité illégale.

### À quoi s'exposent les clientes ?

Il peut y avoir des complications graves avec notamment des nécroses. Certaines personnes doivent même subir des opérations lourdes de réparation. On a eu le cas d'une jeune femme qui a dû être amputée après des injections dans les fesses. Cela peut gâcher des vies. Vous pouvez y laisser votre peau. C'est arrivé au début de l'année dans les Hauts-de-Seine. Une personne a fait un malaise après une intervention. On ne sait pas encore si ce décès est lié au produit injecté. L'enquête est toujours en cours. En attendant, le mis en examen est en détention provisoire.

### Et que risquent les injectrices sur le plan pénal ?

On manque encore de recul sur les procès puisque le phénomène est récent. Mais l'injectrice peut être poursuivie pour « exercice illégal de la médecine » (deux ans de prison encourus et 30 000 € d'amende), « blessures involontaires » (deux ans de prison encourus), « homicide involontaire » (cinq ans de prison encourus), etc. Il y a un vrai danger pénal pour toutes ces personnes qui jouent aux apprentis sorciers. ■



On a eu le cas d'une jeune femme qui a dû être amputée après des injections dans les fesses

LE COMMISSAIRE DIVISIONNAIRE  
CHRISTOPHE HIRSCHMANN